

**Séance du 18 mai 2021****Compte-rendu des votes****en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales****2021-05-024 : Lancement de la procédure de création d'un centre de ressources par les communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord sous la forme d'un syndicat mixte fermé**

Par délibérations concordantes de leurs conseils communautaires (en annexe 1), les Communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord ont approuvé la création d'un syndicat mixte fermé entre elles suivant le projet de statuts annexé à la présente (annexe 2) pour la création d'un centre de ressources situé à Mer.

Les délibérations et projet de statuts annexés détaillent le projet et les modalités de fonctionnement de ce syndicat mixte fermé.

L'article L.5211-5 du CGCT, auquel l'article L.5711-1 renvoie, fixe la procédure de création d'un syndicat mixte fermé.

Au cas d'espèce, la création du syndicat mixte fermé ne donne pas lieu à l'établissement d'une liste des communes intéressées ni à un arrêté préfectoral fixant le périmètre, puisque celle-ci résulte de délibérations concordantes des deux futurs membres.

Aussi la procédure de création du syndicat se poursuit par le retour des communes membres des deux communautés de communes sur l'adhésion des communautés de communes au syndicat mixte fermé.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose donc d'un délai de trois mois, à compter de la notification des délibérations et projets de statuts, pour se prononcer.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes du Grand Chambord au syndicat mixte fermé dans les conditions détaillées ci-dessus.

**2021-05-025 : Décision Modificative n° 1**

Madame le Maire informe qu'il y a donc lieu d'ajuster les crédits votés au BP par une décision modificative pour le règlement de la facture des fenêtres de la cantine scolaire.

	Opération	Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
	<b>INVESTISSEMENT</b>				
DM 1	019	21318	Autres bâtiments publics	- 228.00	
	020	21318	Autres bâtiments publics	228.00	
	<b>TOTAL</b>				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
ACCEPTÉ la décision modificative n°1 ci-dessus

<b>2021-05-026 : Décision Modificative n° 2</b>
---

Madame le Maire informe qu'une anomalie a été signalée sur la reprise du déficit d'investissement Il y a donc lieu de régulariser les crédits votés au BP par une décision modificative.

	Opération	Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
DM 2	<b>INVESTISSEMENT</b>				
		001	Résultat reporté	0.41	
	019	21318	Autres bâtiments publics	-0.41	
	<b>TOTAL</b>			-	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
ACCEPTTE la décision modificative n°2 ci-dessus.

<b>2021-05-027 : Tarifs communaux 2021 - complément</b>
---

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande d'associations communales concernant les tarifs de la salle polyvalente, il y a lieu de compléter la délibération prise initialement :

- Les associations de la commune ont la gratuité de la salle polyvalente une fois par an pour une réunion à but non lucratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
ACCEPTTE la proposition de deux locations gratuites pour les associations de la commune par an :

- une réunion à but non lucratif
- une réunion à but lucratif

-----

- Renouvellement des baux de chasse : Le Cormier, Le Marchais Perrin  
Un courrier sera fait aux locataires actuels pour le renouvellement avec soumissions et un affichage mairie sera effectué.
- Un seul devis a été reçu pour le remplacement des « bacs à graisse » de la boucherie et de la salle des fêtes. Dans l'attente des nouveaux devis, ce dossier sera présenté au prochain conseil municipal du mois de juin prochain.
- Demande d'ouverture d'une classe à l'école de Rahan.  
Compte tenu du nombre d'élèves inscrits à la rentrée prochaine, un courrier de la mairie sera adressé à l'Inspection Académique en appui de la demande formulée par l'école de Rahan.
- Élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021  
Un tableau des permanences est réalisé.
- La salle polyvalente sera prêtée gratuitement 1 fois par trimestre aux assistantes maternelles de la commune.
- L'association « Gymnastique Volontaire » souhaite proposer 1 séance « pilates » à la salle polyvalente et 2 séances pour les enfants de l'école après les cours dans la salle de motricité ou la salle polyvalente. Un rendez-vous sera pris avec madame le Maire avec la présidente de l'association.

### Questions diverses et informations

Du 31 mai au 18 juin 2021, une élève en BTS gestion administration effectuera un stage au sein du secrétariat de mairie.

Une demande de création d'une Maison d'Assistante Maternelle – M.A.M. a été faite lors d'un rendez-vous avec Madame le Maire. Un dossier prévisionnel des dépenses a été réalisé ainsi qu'une demande d'aide de la part de la Mairie. Le conseil municipal ne donne pas un accord favorable à cette demande.

Une demande de local pour l'installation sur la commune de 2 jeunes en dernière année d'école de kinésithérapie a été reçue. La commune ne disposant pas de local donnera une réponse dans ce sens.

Des habitants situés sur la route du Bonveau (vers l'impasse du Fourchin) souhaiteraient avoir des ralentisseurs sur la route pour la sécurité des enfants. La commission des travaux se réunira afin de déterminer si l'installation de ralentisseurs est à envisager.

Un agent communal a été mis en congé longue maladie pour 6 mois à partir du 29 mars 2021.

Pour faire face aux nombreux chats errants, une convention pourrait être signée avec 30 Millions d'Amis afin de stériliser ces chats et ainsi réduire leur population. Une convention devra être signée avec un vétérinaire. Une association communale, avec un référent communal et des bénévoles, devra être envisagée pour toutes les démarches liées à ce projet (capture des animaux, et leur placement dans des locaux de gardiennage, soins avant et après intervention sanitaire). Une réflexion est en cours.

Le Maire,

Anne-Marie THOMAS.